

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 22 Janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la 3<sup>ème</sup> salle de l'école, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

**PRESENTS :** JOUFFRAY Nicolas, Maire,  
BELTRAN Christelle, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe, LAINE Janet, DOENLEN Cécile,  
DESFOSSEZ Hervé, LODS Elodie, JALOUX Gabrielle, RICHARD Gaëlle, MICHOUX Odile, EVEN  
Jean-Paul, CORBANESE Bruno, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. SONNET Christophe (procuration à M. CORBANESE Bruno)

**ABSENTS EXCUSES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Gaëlle RICHARD

**CONVOCATION :** 18 Janvier 2021

**AFFICHAGE :** 1<sup>er</sup> Février 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

En exercice :14

Présents :13

Votants : 14

-----  
**OBJET : Présentation du rapport annuel 2020 de la CLECT**

Monsieur Le Maire expose, que le 10 Novembre 2020, la CLECT a adopté son rapport annuel.

Ce rapport a pour objet la révision des attributions de compensation 2020 des 3 communes du Doubs :

Aibre, Laire et Le Vernoy, qui entrés dans le périmètre intercommunal en 2017, ne font pas parties du Pacte Fiscal et Financier. Leur cotisation au SDIS est ainsi déduite du montant de leurs Attributions de Compensation et non de celui du FPIC, comme c'est le cas pour les autres communes membres.

Après en avoir pris connaissance, Le Conseil Municipal à l'unanimité.

**- PREND ACTE du rapport annuel 2020 de la CLECT.**

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nicolas WACHTERAY



SOUS-PRÉFECTURE DE LURE  
arrivé le

29 JAN. 2021

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES